

A Messieurs,

Didier TRISTANT Président du SNAM,
Stéphane BORNET Vice-président du SNAM
Pierre-Paul MONNERON Secrétaire du SNAM,
Joël ROUX Trésorier du SNAM,

À Saint Jean d'Arves Le 11/12/2013

Copies jointes à : Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'administration et nos élus nationaux.

Chers collègues,

Je me suis retiré de l'action du syndicat depuis une quinzaine d'années pour raisons familiales. Malgré cela, je me suis rendu aux AG départementales comme aux AG nationales (sauf ces deux dernières années) et j'ai toujours suivi les débats avec le plus grand intérêt.

En octobre de cette année, j'ai découvert lors de l'assemblée générale du SNAM Savoie un désaccord profond entre plusieurs personnes sur l'interprétation des causes du malaise au sein du SNAM.

Depuis une dizaine de jours j'ai vu passer des courriers et les réponses adressées à tous (adhérents du SNAM) ou à une partie seulement.

J'ai donc contacté des collègues, des partenaires, des institutions pour comprendre et j'ai collecté quelques informations. J'ai à ce jour plusieurs questions qui me taraudent et permettraient (peut-être) de comprendre pourquoi on en est arrivé là.

Pourquoi les objectifs prioritaires dégagés lors de l'assemblée générale de Chamonix le 20/12 /2012 n'ont pas été tenus ? (1)

Pourquoi les absences du personnel pour arrêt maladie ou bien même les contrats en CDD non reconduits, n'ont pas été remplacés rapidement, ces postes étaient-ils superflus ou bien fallait-il faire des économies coûte que coûte ?

Pourquoi avoir laissé se dégrader la situation au point que le personnel saisisse la médecine et l'inspection du travail ? (2)

Pourquoi le président, le trésorier et le personnel ont saisi la commission déontologique, en 2012, afin d'avoir une vision objective de la situation (ce qui semble une démarche saine) et au final le comité directeur à rejeté l'avis de nos pairs et pris la décision d'occulter les comptes rendus de la commission à la connaissance des adhérents ? (3)

Pourquoi, (si je crois les propos tenus par Joël ROUX, trésorier du SNAM, lors de notre AG en Savoie) les difficultés financières actuelles du SNAM trouvent leur origine dans une mauvaise gestion du SNAM et que l'antériorité remonte à plus de 10 ans (propos contredits immédiatement par Bernard BARON de la commission déontologique).

Mais admettons, Il faudra m'expliquer quand même, par quel miracle les membres du comité directeur de ces années là ont procédé pour conserver :

- la confiance du personnel,
- la confiance de tous nos partenaires et fournisseurs,
- la confiance des institutions de tutelles,
- la confiance de l'état,
- la confiance de la banque,
- la confiance de notre assureur.

Et cela pendant toutes ces longues années sans que, ni les adhérents, ni les autres élus, ni aucun des fournisseurs, ni aucune institution ne réagissent ?

Reprenons les deux premiers points.

Sur la confiance du personnel :

Je ne fais que citer le rapport moral SNAM 2013 :

«... Nous avons dû faire appel à un réseau exclusif de développement de la médiation. A ce jour, le dispositif n'a pas pu se mettre en place ... De même, à la suite des courriers du médecin du travail, un inspecteur du travail s'est déplacé, a constaté quelques manquements dans la tenue de nos dossiers, a pris en compte notre situation financière, mais n'a pas retenu de situation de harcèlement avéré. »

Je ne fais que citer un extrait du courrier du médecin du travail (4) :

« ... J'ai rencontré et été en contact téléphonique, à plusieurs reprises depuis le début de l'année 2013, avec l'ensemble des salariés. Il ressort de ces entretiens répétés un total désarroi, une perte complète de repères et une grande souffrance dans le travail aujourd'hui. Cette équipe, en place depuis plusieurs années, et que je connais en ce qui me concerne depuis 3 ans, est toujours apparue comme très motivée par le projet du SNAM, impliquée dans son bon fonctionnement et soucieuse de préserver l'avenir d'une structure mise en difficultés financières sous la précédente présidence...» et la suite est édifiante ... Je vous conseille de bien relire ce qui est écrit avant de traiter avec condescendance les collègues qui ont simplement été chercher ces preuves en laissant entendre que ces éléments sont des faux. (5)

La confiance de tous nos partenaires et fournisseurs :

Je ne fais que citer un extrait du courrier de Nikwax France (6) :

*« ... Rentrant des deux jours de votre congrès national des "accompagnateurs en montagne" à Grasse en tant que partenaire - **Nikwax**, je me permets de vous adresser ces quelques lignes pour vous exprimer mon mécontentement. A aucun moment, pendant ces deux jours, il a été prévu un seul instant pour que les accompagnateurs puissent passer nous voir ...»* dois-je mettre la suite ?

Puisque que le courrier de Pierre Paul MONNERON cite l'audit (7), est-il vrai que dans les conclusions de l'audit (réalisé à votre demande) font apparaître, la remarque suivante ?

- ☞ *« Nous remarquons des postes anormalement élevés : les honoraires du Président pour 23 K€ et les frais de déplacement et de réception pour 144 K€. Ceux-ci nous semblent remettre en cause la gestion désintéressée du syndicat qui est un élément indispensable pour permettre sa défiscalisation. »*

Dans l'affirmative, pourquoi ne pas avoir informé les adhérents de ces conclusions pour le moins surprenantes ?

Cette dernière remarque concerne la trésorerie du CFAM mais nous savons tous que la caution bancaire du CFAM est le SNAM.

Donc, j'ai questionné la semaine dernière le Président du CFAM au sujet du retard de parution du calendrier pour le recyclage.

Charles DAUBAS m'a répondu en retour ne pas être en capacité de pouvoir communiquer une date car, suite à l'AG du CFAM, je cite :

« ... au cours de laquelle nous avons tous découvert des "abysses" financières ... »

et de préciser dans ce même courrier

« Parmi les créanciers, il y a des hébergeurs avec lesquels nous avons l'habitude de travailler et que l'ancienne équipe du CFAM n'a pas réglé. Par exemple, à ce titre, il faut renouer des relations de confiance avec ceux-ci pour pouvoir bénéficier d'hébergements adaptés ; il en est de même pour certains formateurs, etc. ».

A la lecture de ces propos, je pourrai comprendre en partie la difficulté pour le CFAM de se projeter dans l'avenir, mais puisque le règlement de ces dettes est lié à une négligence de l'ancienne équipe, ne serait t'il pas prioritaire, pour la nouvelle équipe de solder ses comptes immédiatement et publier le calendrier dans la foulée ?

J'ai également vu circuler des échanges de courriers où il y avait noms « d'oiseaux », d'autres relevaient de l'affabulation et une lettre (malheureusement) était calomnieuse.

Je pense que de tels comportements n'ont pas leur place dans nos débats, ces propos à mon sens ne sont pas dignes, tant pour ceux qui occupent des fonctions électives que pour tout titulaire de notre diplôme.

Enfin il me paraît évident que vous avez bien compris que tous les éléments que j'apporte dans cette missive sont des éléments factuels, ces faits ne relèvent pas de rumeurs plus ou moins fondées, donc il serait inutile de me répondre que je me suis fais manipuler, comme il a déjà été répondu à d'autres collègues ...

Au vu du nombre d'échanges épistolaires que j'ai vu passer et ce, dans ce cas, je pense que ce n'est plus une révolte, mais une révolution.

Je parle en mon nom, certes, mais bon nombre de courriers ont déjà fait le tour de la

sphère et si vous le souhaitez (à condition de reprendre l'intégralité de ma lettre) je vous autorise à publier en face les réponses que vous apportez à chacune de ces questions, il est évident que ces réponses devront ne pas être contestables afin de garder toute leur crédibilité.

Ne vous méprenez pas, je ne cherche pas un responsable, juste des explications claires afin de savoir si la politique et la gestion actuelle du SNAM reste en accord avec mes convictions et ma conception de l'image que devrait être celle d'un syndicat qui représente notre profession.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce courrier.

Dans l'attente de réponses, recevez, chers collègues, mes salutations montagnardes.

Patrick SCHLATTER

Pour mémoire :

(1) *Suite à l'AG de Chamonix une newsletter de compte rendu avait été envoyée. On y lit que le BE élu a 3 priorités citées dans un ordre précis :*

1°) Rétablir la confiance et la sérénité au siège

2°) Assainir les finances du SNAM

3°) Obtenir le Diplôme d'Etat

(2) *Sollicitation de la médiation deux structures.*

☞ *Voir rapport de la commission déontologique*

Les membres de la commission sont : A.M.Guichardaz, Robert Muffat Joly, Michel Gaime, Bernard Baron, Pierre Daban, Bernard Soubles, Marc Liberelle, Pierre Putelat, Jacques Durand et Jean-Jacques Merle, Pierre-Joseph COPIER dois-je vous rappeler qui sont ces gens ?

☞ *Courrier du médecin du travail adressé à Didier TRISTANT le 7 mars 2013*

(3) *Voir rapport moral SNAM 2013, une ligne pour citer la commission déontologie ou rien n'est dit d'un rapport de **27 pages** de la commission déontologie, étonnant non ?*

(4) *Je vous conseille de relire le rapport du médecin du travail que je tiens à disposition (si vous l'avez égaré).*

(5) *Echanges de courriers entre Daniel TRUEL et Stéphane BORNET.*

(6) *J'ai reçu également une copie de ce courrier.*

(7) *L'audit de la société SR Conseil fut transmis aux membres du CD.*